

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JUILLET 2020 À 18 H 00
À LA SALLE DES FETES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRESENTS : **PRESIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRÉ, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Bernard CHOLET, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Sabine DEFAUT, Michel CADOUX, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Nicole GENEVOIX, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Nathalie FREYDEFONT, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Sylvie BARRET (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Alain BŒUF, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Thomas CAGNIANT, Alain VION, Jean-François ARMBRUSTER, Philippe ROUARD, Sophie GALLOIS, Malika AMINI, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Daniel CARRASCO, Laurent BEDENNE, Pascal BORTOT, Gilbert MORIN, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Philippe ROUARD a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.

Malika AMINI a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Nathalie FREYDEFONT.

Pascal BORTOT a donné pouvoir à Alain BŒUF.

Gilbert MORIN a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.

Christian MARCHISET a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

Jean-Louis RAILLARD a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

PRESENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS ; Ludovic BOURDIN, DGA ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président accueillait les conseillers communautaires participants et les remerciait de leur présence à ce premier conseil communautaire suivant le renouvellement des instances.

Il était procédé à l'appel nominal par Madame DUREUIL, secrétaire de séance

Monsieur le Président demandait au Conseil communautaire son accord pour l'ajout en urgence à l'ordre du jour d'une délibération relative à l'attribution de la prime « COVID 19 ». Il expliquait les motifs du recours à l'urgence, à savoir le refus en l'état de la Trésorière de procéder au versement de cette prime sur le mois de septembre malgré une décision du Président sortant prise dans le cadre des dispositions relatives à l'urgence sanitaire. Le Conseil approuvait cet ajout à l'ordre du jour.

Monsieur le Président informait les élus de la réalisation du « trombinoscope » du Conseil, dont un exemplaire était remis à chacun.

Puis il présentait et détaillait les délégations de fonctions attribuées à chacun des Vice-Présidents. L'équipe exécutive est désormais bien en place et au travail, avec des délégations effectives, et des rendez-vous avec les services sont d'ores et déjà engagés.

1. Délibérations du Conseil communautaire.

C/20/83 - OBJET : DELEGATIONS DE COMPETENCES DU CONSEIL AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président expliquait qu'en accord avec le bureau, il a souhaité que celui-ci puisse disposer d'une délégation plus large que précédemment, dans les limites posées par la loi. En contrepartie de cet élargissement, le bureau ne se réunira pour délibérer qu'une fois par mois, en formation associant la Conférence des maires, ceci afin de garantir l'information la plus large possible et la participation effective de ces derniers aux décisions du bureau. Les réunions du conseil pourront ainsi se tenir de façon moins fréquentes et être d'avantage consacrées aux sujets de fond les plus importants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/20/84 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE BEAUNE, NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN

Monsieur le Président rappelait l'importance d'un investissement effectif et assidu des représentants de la communauté de communes dans les instances du SCOT, dans le cadre de la révision de celui-ci, dont la portée sur les documents d'urbanisme communaux et donc l'aménagement du territoire communautaire, est grandissante.

Monsieur le Président proposait la liste de représentants suivante :

Monsieur Pascal GRAPPIN
Monsieur Alain CARTRON
Monsieur Christophe LUCAND
Madame Valérie DUREUIL
Monsieur Dominique VÉRET
Monsieur Pascal BORTOT
Monsieur Michel CADOUX
Monsieur Olivier BAYLE
Monsieur Gilles CARRÉ
Monsieur Philippe BALIZET
Monsieur Philippe RUPIN
Monsieur Jacques BARTHÉLÉMY
Monsieur Hubert POUILLON.

Monsieur LUCAND s'interrogeait sur le fait que cette liste était différente de celle évoquée en bureau, à savoir qu'elle comporte Monsieur CADOUX, conseiller municipal d'opposition de Gevrey-Chambertin, à la place de Monsieur COBOS, Maire d'Argilly. Monsieur le Président répondait qu'il avait effectivement été contacté par Monsieur CADOUX, lui faisant part de son souhait de siéger au syndicat mixte du SCOT. Monsieur le Président, après avoir pris l'attache de Monsieur COBOS, trouvait pertinent cette proposition eu égard aux fonctions antérieures exercées par Monsieur CADOUX en tant qu'adjoint en charge de l'urbanisme de Gevrey-Chambertin. Monsieur CARTRON, Président sortant du Syndicat mixte du SCOT, confirmait les propos de Monsieur le Président quant à la participation importante et effective des élus dans le cadre des travaux sur sa révision.

Monsieur CHENOT regrettait que le secteur de la plaine de Nuits-Saint-Georges ne soit pas aussi bien représenté qu'il le souhaiterait.

Délibération adoptée par 61 voix Pour, et 15 Abstentions.



C/20/85 - OBJET : SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Etaient élus :

Délégué titulaire : Monsieur MARCHISET.

Délégué suppléant : Monsieur ROUSSEL.

C/20/86 - OBJET : SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Etaient élus :

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLÉANTS
Monsieur Alexandre GARNERET Monsieur Jean-Luc ROSIER Monsieur François MARQUET Monsieur Hubert POUILLOT Monsieur Jean-Luc ROBIOT Monsieur Christian FEUILLAT Monsieur Jean-François COLLARDOT Monsieur Christian SAUVADET Monsieur Pierre LUCOT Monsieur Pascal VIARD Monsieur Denis PENNING Monsieur Franck PACOT Monsieur André DALLER	Monsieur Roland MONGEARD Madame Josiane MASSON Monsieur Antonio COBOS Monsieur Daniel GEOFFROY Monsieur Colin BÉDIOT Monsieur Régis DORLAND Monsieur Pascal JOLY

C/20/87 - OBJET : SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Etaient élus :

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLÉANTS
Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN Monsieur Gilles MALSERT Monsieur Régis JUNON	Monsieur Yves-Patrick BOTTOU Monsieur Marcel JOBARD Monsieur Dominique VÉRET Monsieur Antonio COBOS

C/20/88 - OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE COTE-D'OR (SICECO)

Etaient élus :

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLÉANTS
Monsieur Georges STRUTYNSKI Monsieur Didier TOUBIN	Monsieur Gilles CARRÉ Monsieur Dominique DUPONT

Monsieur Georges STRUTYNSKI était élu représentant de l'EPCI pour siéger à la **Commission Consultative Paritaire (CCP)**.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

C/20/89 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.) A CARACTERE PERMANENT

Etaient élus membres de la CAO, par 75 voix Pour et 1 voix Contre :

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLÉANTS
Monsieur Hubert POULLOT Monsieur Didier TOUBIN Madame Sylvie VENTARD Madame Valérie DUREUIL Monsieur Alain CARTRON	Monsieur Gilles MUTIN Monsieur Umberto CHETTA Monsieur Francis CHENOT Madame Isabelle CHAPUILLIOT Monsieur Philippe RUPIN

Monsieur SEGUIN regrettait, par souci d'impartialité, que la C.A.O. puisse comporter des Vice-Présidents principalement concernés par les appels d'offres relevant de la C.A.O.

Monsieur POULLOT répondait qu'au contraire, cette participation lui semblait indispensable au regard du caractère parfois très technique des sujets traités.

Monsieur DALLER en tant qu'ancien membre de la C.A.O. confirmait que les Vice-Présidents n'ont jamais connaissance au préalable des dossiers traités en C.A.O.

C/20/90 - OBJET : ADOPTION DU PACTE REGIONAL POUR LES TERRITOIRES ET DES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'EPCI, SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AU PACTE REGIONAL, ADOPTION DU REGLEMENT D'APPLICATION COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LE FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES

Monsieur le Président ayant suivi ce dossier antérieurement en tant que Vice-Président en charge de l'économie, présentait ce dispositif mis en place conjointement avec la Région, en vue de soutenir les plus petites entreprises du territoire impactées par la crise sanitaire. Il détaillait les mesures proposées et précisait que les crédits correspondants sont déjà inscrits au BP 2020.

Monsieur LUCAND indiquait qu'il lui semblait que ce dispositif allait se révéler intéressant, utile et efficace. Toutefois, il s'interrogeait sur l'octroi d'aides directes aux entreprises qui représente une extension du champ de l'intervention de la Communauté de communes, rappelant que selon lui, sa vocation première est de gérer et financer des services publics de proximité aux habitants et que les crédits ainsi mobilisés ne pourront pas l'être pour gérer ces services également impactés par la crise.

Monsieur le Président rappelait que le tissu économique de la communauté de communes est essentiellement composé de TPE et PME qui contribuent à plus de 60%, par la fiscalité économique, aux recettes fiscales de la Communauté de communes et donc au financement de ces services publics. Ainsi, si ce tissu était amené à disparaître, c'est toute l'activité de services de la communauté de communes qui en serait impacté. De plus, il précise que nombreux sont les habitants de notre communauté de communes qui travaillent dans ces TPE et PME.

Monsieur ROUSSEL rappelait l'importance de soutenir les secteurs émergents et l'économie de proximité, pourvoyeurs d'emplois durables pour le territoire.

Monsieur CHENOT souhaitait obtenir quelques précisions sur la distinction dans le mécanisme du Fonds de soutien, entre les volets collectivités et entreprises. Une réponse lui a été apportée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/20/91 - OBJET : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE CFE AU TITRE DE 2020

Des précisions chiffrées étaient apportées par Monsieur le Président sur l'impact du manque à gagner fiscal de l'exonération proposée (47 000 €). Dans la lignée de la délibération précédente, il lui semble néanmoins important d'envoyer un signal positif aux PME du territoire.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

Messieurs SEGUIN et LUCAND s'accordent sur le fait qu'il leur aurait semblé plus juste que l'Etat prenne à sa charge la totalité de ce dégrèvement. Le Président est d'accord avec leur remarque et précise que la loi n'a pas été votée ainsi par le législateur.

Délibération adoptée par 64 voix Pour et 12 Abstentions.

C/20/92 - OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Président proposait de fixer, à l'identique de ce qui était en vigueur lors du mandat précédent, le taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents à -20% de l'enveloppe globale maximale.

Délibération adoptée par 75 voix Pour et 1 Abstention.

Après le vote de cette délibération, Monsieur CARTRON intervenait pour préciser qu'il était solidaire du bureau sur cette proposition mais qu'il lui semblait toutefois anormal, eu égard à la charge de travail considérable représentée par ces fonctions et de l'absence de remboursement de frais inhérents aux déplacements par exemple, que les élus ne puissent bénéficier de la totalité de l'indemnité légale possible.

C/20/93 - OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Monsieur le Président rappelait la genèse de cette proposition de versement de prime exceptionnelle ainsi que ses modalités d'attribution, décidée sous le mandat précédent.

Monsieur DANEL regrettait que les secrétaires de mairies du service commun n'aient pas été prises en compte dans cette attribution, eu égard au surcroît de travail rencontré par certaines. Le Président s'engage à revoir ce point en lien avec les élus des communes adhérentes du service commun secrétariat de mairie qui seules supportent le coût de ce service.

Monsieur SEGUIN trouvait que les critères d'attribution présentés manquaient de précisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Questions diverses

Monsieur DALLER souhaitait obtenir des précisions sur la procédure de transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de communes. Monsieur le Président répondait que l'ensemble des éléments utiles seraient transmis très prochainement aux maires pour procéder au refus de ce transfert.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20h45.